



Infosite n° 2

Infosite

n° 2 - 2014

Vallée de la Charente en amont d'Angoulême

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n°FR541-2006 - Mai 2014

Editorial

En cette fin de seconde année d'animation du site Natura 2000 de la "Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême", force est de constater que la dynamique locale initiée lors des premiers mois d'animation, ne s'est pas essoufflée !

Cet InfoSite revient sur les actions engagées depuis mars 2012, date à laquelle la LPO a été missionnée comme structure animatrice. S'il ne liste pas de manière exhaustive tous les projets qui ont été conduits jusque-là, il met l'accent sur les nombreux acteurs qui œuvrent ensemble à préserver les richesses naturelles du site.

Souhaitons que les témoignages de cette édition confortent les personnes désirant s'impliquer dans la démarche Natura 2000 et ainsi concourir aux objectifs de Natura 2000 !

Par **Guillaume Planche**,
Animateur
du site Natura 2000
LPO France



Vous avez dit Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites répartis sur 12,5 % du territoire et 9000 communes.

Natura 2000 cherche à concilier activités humaines et protection des milieux naturels.

Sur ces sites, la France a privilégié une politique contractuelle et volontaire pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB).

Vous vous engagez...

10 Chartes Natura 2000 sur 75 ha,

2 Contrats Natura 2000 sur 4 ha,

220 ha de terres agricoles

sous **Mesures agro-environnementales**

Prairies, boisements alluviaux, peupleraies, terres arables, roselières, vous mobilisez les outils Natura 2000 à votre disposition sur tous ces milieux qui abritent des espèces rares !

Après 2 années d'animation, près de 30 propriétaires qu'ils soient privés ou publics, s'engagent déjà pour le site ! De nouveaux sont en train de rejoindre la démarche...

A quand votre tour ?



Le site de la vallée de la Charente, situé entre Mouton et Angoulême, est une zone inondable prisée par les oiseaux. Il vise à préserver 5 habitats naturels et 37 espèces d'oiseaux menacés en Europe.



Cigogne blanche



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Quand biodiversité rime ...



LE RÂLE DES GENÊTS SOUS SURVEILLANCE !

Ce printemps 2014, un suivi du nombre de couples de Râle des genêts va être effectué par des bénévoles de l'association Charente Nature. L'objectif ? Comptabiliser les effectifs de cet oiseau emblématique de nos vallées alluviales pour dégager une tendance évolutive de sa population, mondialement menacée.

Ce comptage s'effectue dans le cadre du Plan National d'Action en faveur du Râle qui s'opère sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est coordonné au niveau national par la LPO et localement par Charente Nature. Entre fin avril et mi-juin, ce ne sont pas moins de 12 secteurs favorables qui vont être parcourus par les naturalistes du département, dans le respect de la propriété bien sûr : les points d'écoute seront réalisés depuis les chemins. En effet, dans la mesure où le Râle des genêts reste dissimulé en permanence dans l'herbe haute, le nombre de couples est estimé à l'ouïe, lorsque le mâle émet son chant nocturne si caractéristique dans le but d'attirer les femelles.

Rendez-vous à la prochaine édition de l'InfoSite pour la parution des résultats... ou avant sur le terrain !



Le Râle des genêts, une espèce emblématique de nos vallées alluviales dont la population est mondialement menacée © J-L Pinaud



LES FORESTIERS ET LES BONNES PRATIQUES FAVORABLES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX...



Réunion d'information des propriétaires forestiers sur la thématique boisements & biodiversité

Yves LACOUTURE est animateur forestier au CETEF de la Charente. Dans ce témoignage, il nous livre son point de vue sur Natura 2000.

La gestion et l'exploitation forestière constituent la seconde source d'activités du site Natura 2000, après l'agriculture. Principalement tournées vers la production de bois de peupliers, ces activités concernent plus modestement la récolte de bois de chauffage dans les taillis de frêne.

En tant que conseillers forestiers, nos préconisations techniques ont surtout comme objectif d'améliorer les moyens et les outils pour assurer la production de bois.

La mise en place du site Natura 2000 a donc forcément été source d'inquiétudes et de questionnements. Avec mes collègues forestiers, nous nous sommes cependant appliqués à participer régulièrement aux échanges et aux différentes réunions qui ont prélué à la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site. Nous avons ainsi préféré contribuer aux démarches plutôt que de les subir.

Ce choix a été bénéfique à deux points de vue :

- faire découvrir nos pratiques et nos recommandations de gestion, qui ont été jugées bien adaptées aux enjeux environnementaux,
- intégrer quelques évolutions supplémentaires, qui ne représentaient pas de contraintes insurmontables.

Depuis 2009, nous avons franchi un pas supplémentaire, à travers un véritable partenariat, largement encouragé par la DREAL Poitou-Charentes. Il permet de mettre en commun des expériences et des compétences utiles pour concilier la production forestière avec les enjeux environnementaux des boisements :

- les forestiers apportent leur expertise technique, leur connaissance du territoire et leur réseau de relations avec les propriétaires, les élus et les professionnels de la forêt,
- la LPO apporte ses connaissances scientifiques sur les milieux naturels et leur gestion, au travers de préconisations environnementales adaptées.

Personnellement, j'encourage vivement un maximum de propriétaires forestiers à adhérer à la Charte Natura 2000, qui est l'outil le plus simple pour non seulement valoriser mais également faire reconnaître et améliorer la qualité de leurs pratiques.

Pour ceux qui veulent aller encore plus loin, des Contrats Natura 2000 peuvent les aider financièrement à réaliser des opérations plus complexes dans leurs parcelles boisées : irrégularisation des peuplements, création de mares forestières, maintien d'îlots de vieillissement...



... avec démarche partagée

UN GESTIONNAIRE INCONTOURNABLE DE LA VALLÉE : LE CREN POITOU-CHARENTES



Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) a pour objet « la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région Poitou-Charentes qui représentent un intérêt écologique et paysager remarquable ».

Depuis 1993, le Conservatoire intervient directement par l'acquisition, la maîtrise d'usage, l'aménagement et la gestion des milieux dans un esprit de concertation.

Le long de la vallée de la Charente en Amont d'Angoulême, le CREN est gestionnaire de près de 60 hectares d'ensembles prairiaux répartis en trois secteurs : les prairies de Saint-Groux, les prairies de Vouharte et la petite prairie de Saint-Yrieix. Pour leur entretien, le Conservatoire travaille en partenariat avec des agriculteurs locaux qui s'engagent à faucher tardivement, en bénéficiant pour certains de mesures agro-environnementales.

Des travaux de restauration de mégaphorbiaies (des prairies à hautes herbes) sont également prévus à l'automne 2014 sur les prairies de Saint-Groux dans le cadre d'un Contrat Natura 2000. Un broyage de la végétation ligneuse (nombreux rejets de frênes) va être effectué, pour maintenir le milieu ouvert et sa richesse biologique.

L'implication du CREN dans cette démarche prospective vient compléter et enrichir le travail conduit par la Chambre d'Agriculture et la LPO lors des phases de contractualisation menées auprès des agriculteurs et des propriétaires privés. Ce travail de complémentarité entre ces structures permet d'atteindre un objectif commun, celui de la protection des prairies humides et des espèces qu'elles abritent !



Les prairies de Fontclaireau

ENTRETIEN AVEC ANTOINE ALLARD, EXPLOITANT AGRICOLE À VARS.

En 2013, il a décidé de s'impliquer dans la démarche Natura 2000 par le biais des Mesures Agro-Environnementales territorialisées, dites MAEt...

Concrètement, en quoi consiste votre engagement ?

Les 120 hectares de mon exploitation sont exclusivement consacrés aux cultures annuelles (céréales, oléagineux et protéagineux) que je conduis en rotation. Les évolutions agricoles de ces dernières décennies ne laissent plus la place aux prairies, du fait de l'absence d'élevage. Pour pallier à ce manque, j'ai décidé d'engager la totalité de mon parcellaire inclus dans le périmètre Natura 2000, soit un peu plus de 10 ha. La mesure que m'a proposée la Chambre d'Agriculture consiste à reconvertir pendant 5 ans des cultures en prairies à vocation environnementale (entretenu tardivement dans l'année). Le manque à gagner est en partie compensé par une indemnisation forfaitaire de 548 € par hectare et par an.

Pourquoi un tel engagement ?

Les MAEt consistent en un engagement concret que je peux prendre à mon échelle sur mon exploitation. Elles viennent compléter les nombreuses actions que je mène au quotidien pour intégrer au mieux les enjeux environnementaux dans la conduite de mon exploitation, comme par exemple des rotations de cultures (les plus longues possibles) qui me permettent de limiter au maximum mes quantités d'intrants (engrais et phytosanitaires).



Un exemple de fauche tardive (ici en septembre 2009), dans la prairie de Saint-Yrieix engagée en MAEt depuis 2007 © CREN Poitou-Charentes

Comment s'est déroulée cette première année de contractualisation ?

J'ai sollicité la Chambre suite à un de leur bulletin d'information diffusé en 2013. Un technicien m'a alors présenté les différentes MAEt auxquelles je pouvais prétendre. Le CREN est par la suite intervenu sur mes parcelles pour réaliser un diagnostic environnemental dont le but était de croiser les données écologiques du secteur avec le parcellaire que je souhaitais engager. Mon engagement dans la démarche s'est officialisé quand j'ai réalisé ma déclaration PAC, juste avant que je réalise mon semis (un mélange de dactyle, de raygrass, de fétuque et de trèfle). Dès le 15 août prochain (environ 1,5 an après le semis), je réaliserai le broyage de mes parcelles.

Que pensez-vous de ces mesures et les conseillerez-vous à d'autres exploitants ?

D'un point de vue du gain environnemental, je ne suis pas le plus compétent pour répondre mais si je me suis engagé, c'est que cela a du sens, d'autant plus que 2 de mes voisins se sont également engagés. Pour ce qui est de l'aspect administratif, il faut souligner qu'il s'agit d'une démarche simple et pas contraignante. Au niveau financier, il y a certes une légère perte par rapport à de la culture de maïs par exemple, mais j'ai un gain au niveau de mon temps de travail. Il pourrait être intéressant de trouver des débouchés pour la matière sèche de nos parcelles* qui pourrait être fauchée et exportée pour être valorisée (paillage, affouragement, combustible...).

*** Un broyage sans exportation de la matière enrichit le sol (apport de matière organique) et petit à petit la flore va se spécialiser et devenir banale et peu diversifiée. Ceci n'est donc pas en totale adéquation avec les objectifs que se fixe Natura 2000. La LPO et la Chambre d'Agriculture vont donc travailler sur les débouchés que pourrait prendre cette matière.**

DÉBATS PASSIONNÉS AUTOUR DES ZONES HUMIDES !

Oui, certains acteurs s'engagent activement dans la protection des zones humides de la vallée de la Charente, des milieux assez méconnus et souvent dégradés ! Afin de mieux les comprendre et de connaître la gestion à appliquer pour les conserver, la LPO a organisé une soirée projection – débat à Vars en février 2014.

La quarantaine de personnes présentes, parmi lesquelles des élus, des propriétaires et des usagers du site, a ainsi pu découvrir le fonctionnement et les nombreux rôles que jouent les zones humides. Prairies, boisement alluviaux, mégaphorbiaies, roselières, milieux tourbeux, etc. sont autant de milieux aux multiples facettes entre terre et eau, qui se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle, mais pas exclusivement ! Parce qu'au-delà du réservoir biologique qu'ils constituent, ils jouent un rôle primordial dans la régulation et l'épuration de la ressource en eau ainsi que dans la prévention des crues. Une zone humide fonctionne en réalité comme une éponge : elle absorbe l'eau en période de crue et la restitue progressivement au milieu environnant lors des périodes les plus sèches de l'année !

Malgré les nombreux services qu'elles nous rendent, les zones humides ne sont pas considérées à leur juste valeur puisqu'en 50 ans plus de la moitié d'entre elles ont disparu du territoire français !

Pour autant, de nombreuses actions en faveur des zones humides ont lieu en France, comme c'est le cas sur ce site Natura 2000. Par le biais des outils que propose le dispositif Natura 2000 (les Chartes, les Contrats et les Mesures Agro-environnementales territorialisées), des agriculteurs ou des propriétaires mettent en œuvre des mesures adaptées aux habitats et espèces présents sur le site. Les meilleurs exemples sont les retards de fauche que certains exploitants agricoles mettent en œuvre sur les prairies alluviales. L'objectif ? Enrayer le déclin mondial du Râle des genêts, qui fut le fil conducteur de la soirée grâce notamment à la mobilisation de l'exposition mobile qui lui est consacrée.

Le bilan de ces deux premières années de contractualisation indique que les acteurs se sont engagés à hauteur de 300 hectares (soit environ 8% de la superficie totale du site), ce qui est encourageant pour la suite de l'animation. Les acteurs au premier plan de cette préservation sont les agriculteurs. Certains d'entre eux, présents lors de cette animation, ont pu témoigner de leur implication dans la protection de la vallée.



La soirée du 7 février 2014 a permis aux 40 participants de mesurer la somme des actions, publiques ou privées, nécessaires à l'équilibre de l'ensemble du bassin de la Charente

Il n'en fallait pas moins pour que de riches échanges avec les habitants s'opèrent. Ces engagements volontaires en faveur de la biodiversité, plus éthiques que financiers, ont été salués par le public.

Les outils financiers que propose Natura 2000 aux propriétaires, l'avenir de la popuculture, la place de la chasse, les problématiques générées par les espèces exotiques envahissantes, la disparition de l'élevage concomitante avec les évolutions de la PAC, la voie contractuelle choisie par la France en terme de gestion de sites Natura 2000... autant de sujets divers et variés qui ont permis à tout un chacun de mieux appréhender le dispositif Natura 2000 et de manière plus générale la conservation de la nature. Cette soirée, placée sous le signe de la convivialité, a pleinement rempli son objectif : faire connaître les zones humides et travailler ensemble à leur préservation. D'ailleurs plusieurs participants réfléchissent déjà à la nature de leurs futurs engagements pour que ce remarquable patrimoine naturel qu'offre la vallée de la Charente se pérennise !



Milan noir

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les Chartes et les Contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions et besoins de conseils ?

Contactez **Guillaume PLANCHE**

LPO France
06 71 13 48 71
guillaume.planche@lpo.fr

Vous souhaitez vous engager dans la prochaine campagne MAEt ?

Contactez **Nicolas CHASLARD**

Chambre d'Agriculture de la Charente
06 07 76 91 58
nicolas.chaslard@charente.chambagri.fr



Frillaire pintade

Découvrez toutes les fiches espèces, le document d'objectif, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de la Charente, sur notre site internet.

<http://charenteamont.n2000.fr/>



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Michel METAIS

Coordination - conception : Guillaume PLANCHE / LPO 2014

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Editions LPO © 2014 - ED1405003FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême", sous l'autorité du Préfet de Charente.